

## MARCHÉ DES PROFESSIONNELS LA D'RECTION DOIT RECTIFIER LE FIR

Les élus CFDT du CE ont consulté, dans un premier temps, 50 % des salariés du marché des professionnels afin d'obtenir des éléments concrets leur permettant d'intervenir au plus juste lors de la commission mise en place par la Direction. La première réunion aura lieu le 14 Juin, les élus CFDT émettront des préconisations afin d'améliorer le quotidien de ces salariés.

Il ressort de ces entretiens, pour une grande majorité d'entre ces salariés, une réelle satisfaction d'exercer un métier passionnant mais à ce jour limité du fait que seules les professions libérales doivent être à privilégier.

Toutefois, ils expriment leur difficulté d'exercer pleinement leur métier pour les raisons suivantes :

- Le schéma délégataire manque de souplesse et de lisibilité ce qui empêche la réactivité par rapport à la demande du client ;
- La lourdeur des process, la surcharge administrative et le contrôle du DCAM complexifient la relation avec le client ;
- L'accompagnement ou le relais en cas d'absence du professionnel ne sont pas assurés systématiquement et ne sont pas homogènes d'un groupe à l'autre ;
- Le manque d'accès à un bureau pour recevoir les clients dans certains points de vente est pénalisant.

Les GC et CA Professionnels s'interrogent également sur **leur positionnement au sein des agences**. D'une part ils sont fortement sollicités pour que leur production entre dans les chiffres de l'agence, d'autre part cette contribution n'est pas reconnue au travers des récompenses aux challenges et de la part variable auxquels ils ont pourtant contribué.

La charge de travail est inhérente à la multiplicité des activités et à l'obligation d'intervenir sur les différents marchés (Part, Pro et GP).

## Les élus CFDT du Comité d'Entreprise préconisent :

- L'élargissement du schéma délégataire et la prise d'un maximum de décisions au niveau du groupe. Une meilleure prise en compte de l'antériorité bancaire du client et de ses ratios bilanciels doivent permettre une décision rapide ;
- La mise en place d'une assistance crédit pour faciliter la complétude des dossiers et simplifier les relations avec le DCAM et le client (intervention du DCAM en amont) ;
- La mise en place d'un back office professionnel au niveau du groupe ;
- Une meilleure reconnaissance de l'activité au sein de l'agence en labélisant, entre autres, le bureau du professionnel
- La formation et/ou la remise à niveau des DA pour une professionnalisation de la relation client et la prise en charge des dossiers en l'absence du professionnel.
- Une meilleure communication de la stratégie du marché pour lui donner du sens.

Les élus CFDT de cette commission s'impliqueront pour que la Direction prenne les mesures nécessaires à l'amélioration des conditions de travail tant dans l'exercice du métier que dans la charge de travail.

Site internet: www.cfdt-cebpl.fr courriel: cfdt.cebpl@gmail.com